

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 4 juin 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3842-2013 HQT-HQD - DEMANDE D'APPROBATION DU TAUX DE RENDEMENT
DES CAPITAUX PROPRES ET DU MÉCANISME DE TRAITEMENT DES ÉCARTS DE
RENDEMENT – PARTICIPATION DU ROÉÉ**

ND : 1001-076

Chère consœur,

Par la présente, nous annonçons que le ROÉÉ n'entend pas intervenir à ce stade-ci dans le dossier mentionné en rubrique. Le ROÉÉ tient cependant à se réserver la possibilité d'intervenir tardivement au dossier, dans l'éventualité où des enjeux environnementaux ou faisant appel à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* émergeraient de la présente cause, notamment par l'introduction au présent dossier du sujet de l'adoption de principes généraux pour la détermination des tarifs de transport et de distribution d'électricité, tel que défini et évoqué par les demandeurs (regroupés au sein d'une coalition) dans la cause R-3835-2013.

Veillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Pascale Boucher Meunier

par Pascale Boucher Meunier, avocate